Une crèche associative dans l'écoquartier

Le 27 décembre 2021, aura lieu l'ouverture de la crèche associative dans l'écoquartier de Bessancourt. Virginie Bernard de l'IFAC, nous en dit plus.

Pouvez-vous présenter ifac en quelques mots ?

Ifac bénéficie d’une expertise de plus 45 ans dans la gestion et l’exploitation de lieux d’animation pour le compte des collectivités locales. Nous avons développé 3 principaux savoir-faire : la formation ; l’animation d’activités et de gestion d’espace socioculturel et éducatif ; le conseil et l’accompagnement des acteurs de la vie locale. Aujourd’hui ifac gère 25 établissements petite enfance (multi-accueil, jardin d’enfants et lieu d’accueil parents-enfants). La structure de Bessancourt, nommée Chabullon, est la première crèche ifac en Ile de France. Il s’agit d’une crèche mixte ville et inter-entreprises.

Qu’est ce qu’une crèche mixte ville et inter-entreprises ?

La moitié des places sont réservées par la ville de Bessancourt. Les places sont attribuées à l’occasion de la commission municipale, au même titre que les places pour la crèche Winnicott ou la crèche familiale de la ville.

L’autre moitié est réservées aux entreprises privées ou organisme publics locaux ou aux employeurs ayant des salariés habitant à Bessancourt ou dans les villes voisines. Ces employeurs auront une participation financière, tout comme la ville, sur laquelle ils pourront défiscaliser à hauteur de 78% (crédit d’impôt famille et réduction d’IS) pour les entreprises privées. Les organismes publics pourront bénéficier d’une aide de la CAF dans le cadre d’une convention appelée le Contrat Territorial Réservataire Employeur (CTRE). Ces places inter-entreprises sont également appelées places en crèche privée.

Quel est le projet pédagogique de la crèche ?

Ifac a fait le choix de ne pas appliquer un courant pédagogique particulier mais plutôt de prendre le meilleur de chacun d’entre eux. Ainsi, nous appliquons le principe de la référente de de la co-référente, nous favorisons la motricité libre pour les plus petits et le jeu libre pour les plus grands, la place du livre est pour nous très importante. Nous avons également fait le choix de former nos professionnels petite enfance à la méthode « signe avec bébé ». Enfin cette crèche est équipée d’un outil pédagogique unique : la Bulle Musicale®. Il s’agit d’un espace multisensoriel qui permettra aux enfants de découvrir tous les trimestres un nouveau pays différents. Les enfants y découvriront les animaux du pays, la langue, les instruments de musique, les champs et comptines ainsi que les sons d’ambiance. Il a été démontré que cette approche par la musique permet une meilleure acquisition du langage, accroit considérablement la richesse du vocabulaire et favorise le développement des capacités cognitives. Les résultats sur le développement de l’enfant étant les mêmes quel que soit son environnement social et familiale, en équipant la crèche d’une Bulle Musicale®, ifac met en place des actions concrètes pour lutter contre le déterminisme social.

Quand la crèche est-elle ouverte et quel est l’âge des enfants accueillis ?

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Elle sera fermée tous les ans les 3 premières semaines d’août et une semaine entre Noël et le jour de l’an. Les enfants sont âgés de 3 mois à 3 ans révolu. Nous pouvons demander une dérogation jusqu’à l’âge de 5 ans pour les enfants porteurs d’un handicap.

Combien coûte une place en crèche ?

Il y a 3 acteurs qui interviennent financièrement :

- Les parents : nous appliquons la PSU (Prestation de Service Unique). Les familles payent donc le même prix que pour une place en crèche municipale en fonction des ressources financière du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge et de l'utilisation de la place. Les parents peuvent faire une simulation sur le site de la CAF : https://monenfant.fr/simuler-le-cout-en-creche. Les couches et les repas sont compris dans la participations familiale.
- La CAF du Val d'Oise : la CAF nous reverse un complément de la participation familiale dans le cadre de la PSU. En contre parti, nous nous engageons à appliquer la barème nationale CAF pour la facturation des familles et fournir les couches ainsi que les repas.
- Le réservataire : qu'il s'agisse de la ville ou d'un employeur, cette part représente plus de 50% du financement de la place en crèche. Cette contribution nous est donc indispensable pour nous permettre de couvrir l'ensemble de nos coûts, qui représente pour environ 70% les salaires de nos professionnels.

Comment puis-je obtenir une place en crèche ?

Les familles ont deux possibilités pour accéder à une place en crèche : soit par le bais de la commission d'attribution des places en crèche municipale ; soit par le biais de leur employeur. Il est donc important que les personnes intéressées par une place et résidant sur la commune de Bessancourt se rapproche du service petite enfance de la ville afin d'y déposer sa demande.

En ce qui concerne la réservation d'une place en crèche privée par le biais de l'employeur, j'accompagnerai les familles dans leur démarche.

A partir de quand je peux faire ma demande ?

La crèche ouvrira ses portes le 27 décembre 2021.

Les places réserves par la ville sont aujourd'hui toutes attribuées mais vous pouvez tout de même faire une demande pour l'attribution des places pour la rentrée de septembre 2022.

Concernant les places en crèche privée, ils nous restent encore plusieurs places disponibles par le biais des employeurs. Les familles peuvent donc me contacter dès aujourd'hui pour en savoir plus au 07 65 15 94 48

Partenaires :

- Ville de Bessancourt, principal réservataire des places en crèches

- Caisse d’Allocation du Val d’Oise, organisme financeur, sur l’investissement et le fonctionnement.
- Le Conseil Départemental qui a une mission de contrôle pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être du jeune enfant.